

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis public est par la présente donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le mardi 6 octobre 2020 à 19 heures 30, le Conseil statuera sur une demande de dérogation mineure soit :

- **Immeuble situé au 691, route Bégin, à Saint-Anselme, lot 3 376 477.**

But de la dérogation : Rendre présumée conforme au règlement de zonage n° 60, la marge de recul latérale du bâtiment principal, côté sud-ouest, à 3,00 m. Le règlement, conformément à l'article 38, y prescrit une marge de recul latéral minimale de 10,00 m pour tout bâtiment principal à usage industriel ou para-industriel adjacent à un bâtiment résidentiel.

En vertu du décret 2020-049 du gouvernement du Québec, une consultation écrite sera tenue en remplacement de l'assemblée publique de consultation. Ainsi, les personnes intéressées à se prononcer sur la demande de dérogation mineure pourront faire parvenir leurs commentaires à l'attention de :

M^{me} France Lecompte, inspectrice adjointe
urbanisme@st-anselme.ca

Date limite : le 2 octobre 2020

Donné à Saint-Anselme ce 17^e jour du mois de septembre 2020.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n° 437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 9 h et 17 h dans la journée de ce 17^e jour du mois de septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de septembre 2020.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

[Faded header text]

[Faded title text]

[Faded paragraph of text]

[Faded paragraph of text]

[Faded paragraph of text]

[Faded paragraph of text]

[Faded signature or name text]

[Faded text line]

